

INTRODUCTION

L'époque contemporaine accorde une grande importance au sort des membres des générations futures. La mise en avant du concept de développement durable ou soutenable, dont l'utilisation s'est répandue à la suite d'un rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à la fin des années 1980, le « rapport Brundtland », invite par exemple à répondre « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs¹ ». En 1997, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) publiait de même une déclaration sur la responsabilité des personnes vivantes envers leurs contemporaines et celles qui leur succéderont dans le temps : l'Article 1 stipule que « [l]es générations présentes ont la responsabilité de veiller à ce que les besoins et intérêts des générations présentes et futures soient pleinement sauvegardés² ». Dans les discours politiques, l'appel à une prise en compte des générations futures, tant dans le domaine social qu'environnemental, est aujourd'hui un des poncifs du genre³. On justifie le bien-fondé de décisions politiques jugées « douloureuses » en mettant en avant la nécessité de tenir compte de leur sort : réduire les dépenses publiques associées en particulier aux systèmes de protection sociale⁴, assainir les dettes publiques⁵, etc.

1. BRUNDTLAND G. H., *Notre avenir à tous*, traduit par L. GAGNON et H. L. MEAD, Montréal, Éditions du Fleuve, 1988, p. 53. À l'origine, cet ouvrage était un rapport rédigé et publié sous l'égide des Nations Unies dans le cadre d'une Commission mondiale sur l'environnement et le développement.
2. UNESCO, « Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures », 12 novembre 1997.
3. BIRNBACHER D., *La responsabilité envers les générations futures* [1988], traduit de l'allemand par O. MANNONI, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 4 : « Aujourd'hui, "la responsabilité envers les générations futures" est devenue un poncif des discours politiques dominicaux... »
4. Sur cette généralisation de la mention aux « générations futures » pour justifier des réformes sociales mises en œuvre en France et au sein des pays développés de manière générale, voir LE LANN Y., LEMOINE B., « Les comptes des générations. Les valeurs du futur et la transformation de l'État social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 4, 2012, p. 62-77.
5. TIMBAUD X., « Solidarité intergénérationnelle et dette publique », *Revue de l'OFCE*, vol. 106, 2011, p. 191-212.

Cette importance n'est pas propre à notre époque et s'exprime depuis des « temps immémoriaux⁶ ». Elle s'incarne notamment au sein de la famille et dans l'attention prodiguée par des parents ou grands-parents envers leurs enfants ou petits-enfants, voire au-delà si on a la possibilité de vivre suffisamment longtemps, et prend la forme d'une volonté de transmettre un héritage, que celui-ci soit matériel ou de l'ordre des valeurs. Comme l'indique le sociologue allemand Max Weber, le comportement capitaliste, consistant à accumuler des biens au cours de son cycle de vie, s'est répandu avec l'émergence de l'éthique protestante. Cependant, ce souci des enfants et des petits-enfants constitue une explication souvent avancée pour justifier un tel comportement⁷. L'importance de l'héritage financier par rapport au revenu disponible, par donation ou au décès, dans un pays comme la France indique que cela est toujours d'actualité : la part de l'héritage par donation ou par rapport au revenu disponible est de 20 %, soit l'équivalent de ce qui pouvait être observé dans l'Ancien régime à la fin du XIX^e siècle⁸.

Une inquiétude justifiée mais paradoxale pour les générations futures

Mais un concept tel que celui de développement durable traduit un rapport différent aux générations futures : il ne s'agit plus d'accumuler du capital pour garantir à leurs membres un sort plus avantageux que celui de leurs prédécesseurs sur Terre, ni même, plus largement, de construire un monde meilleur, mais plutôt de préserver ce qui peut l'être. La préoccupation actuelle envers les générations futures résulte plus particulièrement d'une *inquiétude* au regard à la fois de la dégradation de l'environnement naturel à l'échelle de la planète et de la dégradation des systèmes sociaux

6. BIRNBACHER D., *op. cit.*, p. 1 : « Depuis des temps immémoriaux, l'humanité s'interroge sur la responsabilité envers les générations futures. »

7. WEBER M., *L'éthique protestante et l'éthique du capitalisme, suivi d'autres essais* [1904], traduit de l'allemand par J.-P. GROSSEIN, Paris, Gallimard, 2003, p. 51 : « *Aujourd'hui*, de telles natures emplies d'"esprit capitaliste" sont généralement, sinon franchement anticléricales, du moins indifférentes. L'idée du Paradis et de son pieux ennui a peu d'attrait pour ces tempéraments portés à l'action ; la religion leur apparaît comme un moyen de détourner l'humanité de son travail sur cette terre. Si on les interrogeait sur le "sens" de cette chasse inlassable qui jamais ne se satisfait des biens acquis et qui, si on la rapporte précisément à une orientation de la vie purement tournée vers l'ici-bas, ne peut donc apparaître que "dépourvue de sens", ils répondraient parfois, pour autant qu'ils seraient capables de répondre, qu'il s'agit là du "*souci des enfants et des petits-enfants*"; mais, étant donné que cette motivation ne leur est manifestement pas propre, *puisque'elle agissait tout à fait de la même manière chez les "traditionnalistes"*, ils donneraient plus souvent cette réponse toute simple et plus juste que leurs affaires, avec le travail incessant qu'elles demandent, leur sont devenues "indispensables pour vivre". »

8. PIKETTY T., "On the Long-run Evolution of Inheritance: France 1820-2050", *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 126, n° 3, août 2011, p. 1071-1131.

– ou plus largement de l’environnement social – au sein des pays les plus riches.

Cette inquiétude est justifiée. La dégradation de l’environnement naturel devrait avoir un impact non négligeable sur les conditions de vie des individus qui nous succéderont sur Terre : la pollution de l’air, la multiplication des catastrophes naturelles liées aux dérèglements climatiques, l’extinction progressive des forêts, l’épuisement des ressources naturelles constituent autant d’exemples des difficultés qui leur sont promises et auxquelles ils devront faire face. De nombreux éléments scientifiques apportent les preuves d’une telle dégradation, illustrée en particulier par l’évolution du climat. Selon le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), le niveau de la mer s’est élevé de 1 à 2 millimètres par an en moyenne au cours du xx^e siècle, principalement en raison du réchauffement de l’atmosphère et de la fonte des glaces⁹. Les conséquences de ce réchauffement climatique sont d’ores et déjà visibles : catastrophes climatiques (ouragans, inondations, etc.), engloutissements de parcelles de terre en raison de la montée des eaux, en particulier en Asie du Sud-est, disparition progressive d’espèces animales et végétales, etc.

À court terme cette fois, les difficultés sociales rencontrées dans le temps présent par les jeunes générations, en particulier en Europe, s’additionnent aux craintes quant à la pérennité des modèles sociaux et donc à la possibilité de les préserver pour les individus du futur. Dans tous les États membres de l’Union européenne, les jeunes de moins de 25 ans forment la catégorie d’âge la plus touchée par le chômage et la pauvreté. Fin 2012, plus d’un jeune sur cinq était au chômage, contre un peu plus de 10 % pour l’ensemble de la population¹⁰. Les niveaux de pauvreté monétaire sont également plus élevés chez les jeunes qu’au sein des autres catégories d’âge : en 2010, 21,6 % des Européens âgés de 16 à 24 ans vivaient avec un niveau de revenus inférieur au seuil de pauvreté monétaire contre 16,4 % pour l’ensemble de la population¹¹. Une telle situation existait avant la crise économique et sociale qui sévit depuis 2008 : celle-ci n’a donc fait qu’aggraver la situation¹². Ces difficultés d’insertion au sein du marché du

9. BINDOFF N. L. *et al.*, “Observations: Oceanic Climate Change and Sea Level”, in S. SOLOMON *et al.*, (éd.), *Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2007.

10. Données Eurostat. Pour les moins de 25 ans, le taux de chômage s’établissait plus précisément à 23,3 % contre 10,7 % pour la population totale. Dans certains pays européens, une telle situation est encore plus dramatique, en particulier en Espagne (55,3 %) ou en Grèce (58,4 %).

11. Données Eurostat compilées sur le site de l’Observatoire des inégalités, « La pauvreté par âge en Europe », 26 janvier 2012. Le seuil de pauvreté retenu ici est à 60 % du revenu médian national.

12. À titre d’exemple, le taux de chômage des moins de 25 ans fin 2005 au sein des pays de l’Union européenne s’établissait à 18,5 % contre 8,9 % pour l’ensemble de la population. Données Eurostat.

travail sont loin d'être anodines : plus celles-ci seront importantes, plus elles auront des conséquences sur les niveaux de vie des personnes tout au long de leur existence, à tel point que ces jeunes générations sont promises à des conditions de vie moins favorables que leurs aînés, c'est-à-dire les générations précédentes. En France, par exemple, on observe une stagnation voire un déclin des niveaux de revenus des générations nées après 1950 par rapport aux niveaux de revenus observés au sein de la génération qui les précèdent, accentuant une situation de déclassement social d'une génération à l'autre¹³.

Il convient toutefois de ne pas se montrer naïf. Bien souvent, l'appel à une meilleure prise en compte du sort des générations futures constitue davantage une entreprise de moralisation ou de culpabilisation que la mise en avant d'une réelle réflexion sur leurs besoins. Il s'agit, autrement dit, de se servir de ces individus qui n'existent pas pour mettre en œuvre des réformes qui concernent des personnes bien vivantes. Cette omniprésence des générations futures que nous venons de décrire n'est pas le fruit du hasard. Comme l'indique en particulier Brian Barry, un des premiers philosophes à s'être intéressés au thème de la justice entre les générations, « soutenir les générations futures a moins de retombée politique que le fait de soutenir ses contemporains, et ainsi, de manière inattendue, donne l'impression de soutenir une démarche plus noble¹⁴ ». Pourtant, au cours de l'histoire récente, l'appel aux générations futures a pu être utilisé pour de funestes objectifs : Adolf Hitler justifiait ses propos et actions antisémites au nom d'une forme de souci pour les générations futures, et de nombreuses guerres, comme celle conduite par les États-Unis en Irak au cours des années 2000, ont été justifiées en partie au nom de l'intérêt « sacré » des générations futures¹⁵. Cette utilisation stratégique et leur omniprésence au sein de l'espace public peut conduire à un effet de saturation contreproductif et à un scepticisme bien légitime¹⁶.

3. CHAUVEL L., *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XX^e siècle aux années 2010* [1998], Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 72. Sur la question du déclassement plus particulièrement en France, voir PEUGNY C., *Le déclassement*, Paris, Grasset, 2009. Les jeunes européens ne sont bien sûr pas les seuls à rencontrer des difficultés. Elles sont peut-être d'ailleurs moindres que la plupart des jeunes qui vivent hors du continent européen. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est que les jeunes européens font face à des difficultés que n'ont pas connues les générations précédentes au regard de leurs rapports respectifs au futur.

4. BARRY B., "The Ethics of Resource Depletion", in *Liberty and Justice. Essays in Political Theory 2*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 259-273, p. 268 : "Being in favour of future generations is somehow more antiseptically apolitical than being in favour of one's contemporaries, and also, in an odd way, gives an impression of being more high-minded." Traduit par moi.

5. GOSSERIES A., *Penser la justice entre les générations. De l'affaire Perruche à la réforme des retraites*, Paris, Flammarion, 2004, p. 12.

6. Jean-Pierre Dupuy par exemple refuse de considérer que la responsabilité des individus présents concerne les générations futures : « Non, notre responsabilité ne s'adresse

D'autant plus que ces appels ne semblent pas être suivis d'effets : si les constats quant à l'urgence d'agir sont partagés, peu d'efforts sont réellement mis en œuvre. Cela fait ainsi de nombreuses années que la réalité d'une dégradation de l'environnement naturel et du contexte social est reconnue, mais le constat d'une urgence à agir pour les générations suivantes perdure. Au niveau international par exemple, le protocole de Kyoto semble à première vue illustrer une volonté de réduire les dommages engendrés par les activités humaines. Ratifié en 1998 et prolongé à Doha en 2012, il a pour objet de définir quels efforts en matière de réduction de gaz à effet de serre doivent être consentis au cours d'une période donnée pour lutter contre le réchauffement climatique. L'alinéa 1 de l'article 3 du protocole original indique que les États doivent viser ensemble à « réduire le total de leurs émissions de ces gaz d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012¹⁷ ». L'accord a été prolongé à la fin de l'année 2012 pour un objectif de réduction total augmenté, entre 25 à 40 % d'ici à 2020. Mais il ne concerne que les États qui ont bien voulu s'y soumettre, et ils sont de moins en moins nombreux. Si le prolongement à Doha semble marquer une ambition plus grande, beaucoup de pays ont en fait quitté les négociations en raison de points de divergences sur les efforts à produire et surtout sur les critères de répartition de ces efforts¹⁸. Autrement dit, l'effort global pour ces pays a été accru mais il concerne moins de pays, et surtout n'inclut pas les pays les plus pollueurs de la planète tels que les États-Unis ou la Chine.

L'importance de ne pas omettre les individus présents

De manière plus fondamentale, l'importance attachée au sort des individus futurs ne doit pas nous faire oublier celui des individus présents et bien vivants, et en particulier des plus démunis d'entre eux. Toutes les populations du monde, quelles que soient leur zone géographique ou leurs conditions sociales, ont profité d'un progrès économique et social considérable sur ces derniers siècles, mais celui-ci est très mal réparti.

pas aux "générations futures", ces êtres anonymes et à l'existence purement virtuelle, au bien-être desquels on ne nous fera jamais croire que nous avons une quelconque raison de nous intéresser. » DUPUY J.-P., *Petite Métaphysique des tsunamis*, Paris, Seuil, 2005, p. 14.

17. ONU, « Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ». À noter toutefois que tous les États qui ont signé le protocole ne se sont pas engagés dans cet objectif de réduction globale de l'émission de gaz à effet de serre. C'est le cas en particulier des pays les plus pollueurs que sont la Chine et les États-Unis.
18. ONU, « Amendement à apporter au Protocole de Kyoto ». La Russie, le Canada ou encore le Japon ont par exemple refusé de prolonger. Pour un détail des problèmes rencontrés, voir GARDINER S., *The Perfect Moral Storm. The Ethical Tragedy of Climate Change* [2011], Oxford, Oxford University Press, 2013, 2^e édition, p. 77-83.

Entre 1820 et la fin des années 1990, le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant moyen dans le monde a progressé de 667 à 5 709 dollars¹⁹. Cependant, tandis qu'en Europe de l'Ouest, le PIB par habitant est passé de 1 232 à 17 921 dollars sur la même période, il a évolué entre 418 et 1 368 dollars en Afrique. Les inégalités de revenus au niveau mondial n'ont jamais été aussi élevées. En 1820, le PIB par habitant du Royaume-Uni et des Pays-Bas, pays les plus riches du monde à cette époque, était trois fois plus élevé que celui de l'Inde ou encore de la Chine, qui faisaient partie des pays les plus pauvres. Aujourd'hui, les pays les plus riches disposent d'un niveau de PIB par habitant plus de cent fois supérieur à celui des pays les plus pauvres du monde²⁰. Ces inégalités quant au progrès économique ont des conséquences sur les niveaux de richesses des pays du monde, mais aussi et surtout sur les niveaux de protections sociales dont peuvent bénéficier les populations. C'est ainsi notamment en Europe qu'ont été édifiés à partir de la fin du XIX^e siècle des États-providence (*Welfare States*), systèmes nationaux littéralement pourvoyeurs d'un certain niveau de bien-être en garantissant, selon des modalités et à des degrés différents en fonction des pays, un certain nombre de protections face à des risques sociaux progressivement identifiés, comme la vieillesse ou la maladie.

Bien entendu, toutes les populations du monde ont vu leurs conditions de vie s'améliorer au cours des derniers siècles. L'évolution observée de l'espérance de vie à la naissance moyenne en France est significative de la progression globale des conditions dont disposent les personnes. Au milieu du XVIII^e siècle, l'espérance de vie à la naissance était de 27 ans pour les hommes et de 28 ans pour les femmes; en 2010, elle atteint rétrospectivement 78 et 85 ans. En 250 ans, l'espérance de vie à la naissance a donc triplé²¹. Au niveau mondial, l'espérance de vie moyenne pour les deux sexes est estimée à 26 ans en 1820 et à 66 ans à la fin des années 1990²². Parmi les éléments qui expliquent une telle progression de l'espérance de vie, l'accès aux moyens permettant la satisfaction des besoins vitaux tels que l'eau ou encore la nourriture est essentiel. Or, dans ce domaine également, des améliorations peuvent être constatées. Aujourd'hui, l'accès à des ressources aussi élémentaires que l'eau potable ne cesse de s'améliorer et est accessible à une grande majorité de la population mondiale. Dans les pays riches, à quelques exceptions près, tous les habitants jouissent désormais de cette

19. MADDISON A., *The World Economy. A Millennial Perspective and Historical Statistics*, Paris, OECD Development Centre Studies, 2006, p.30, tableau I-2. L'évolution du PIB par habitant est calculée sur la base des dollars américains des années 1990.

20. MILANOVIC B., *The Haves and the Have-nots. A Brief and Idiosyncratic History of Global Inequality*, New York, Basic Books, 2011, p. 100.

21. VALLIN J., MESLÉ F., « Espérance de vie : peut-on gagner trois mois par an indéfiniment? », *Population et Sociétés*, n° 473, 2010, p. 1.

22. MADDISON A., *op. cit.*, p. 33.

ressource. De même, la part de la population des pays en développement qui bénéficie d'un accès à l'eau potable s'est fortement accrue, en particulier ces dernières années : en 2008, 84 % des personnes y avaient accès, soit un peu plus de 4,5 milliards de personnes, contre 71 % de la population mondiale en 1990, soit moins de 3 milliards de personnes²³.

Mais, à nouveau, toutes les populations n'ont pas bénéficié à la même hauteur de ces améliorations. Une partie non négligeable des membres des générations actuelles font face à des difficultés sociales importantes. Ainsi, en reprenant les données que nous venons d'évoquer, une part non négligeable de la population mondiale, 884 millions de personnes dans le monde, pour l'essentiel des habitants des régions les plus pauvres, n'avait toujours pas accès à l'eau potable en 2008²⁴. De telles inégalités de conditions de vie s'observent lorsque l'on compare les niveaux d'espérance de vie à la naissance. On ne dispose de données fiables sur l'espérance de vie moyenne par régions du monde qu'à partir des années 1950. Celles-ci permettent néanmoins d'avoir une idée des inégalités dans ce domaine. Dans les années 1950, l'espérance de vie à la naissance des femmes dans le monde était de 49 ans en moyenne. En Afrique, l'espérance de vie était de 39 ans, en Asie de 43 ans, et en Europe de... 68 ans. Plus d'un demi-siècle plus tard, l'espérance de vie des Africaines (56 ans) est inférieure à l'espérance de vie des Européennes observée en 1950, tandis que l'espérance des Asiatiques a fortement progressé (71 ans), les Européennes restant en tête (79 ans)²⁵.

Préférer le présent pour concilier une justice sociale entre et au sein des générations

En somme, s'il apparaît légitime de consentir à des efforts au nom des générations futures, il convient d'en faire tout autant pour les plus démunis d'aujourd'hui. Comment concilier une exigence de justice sociale *entre* les générations et *au sein* des générations ? Selon nous, une conciliation optimale suppose de privilégier l'objectif d'une justice sociale entre contemporains au niveau international, pour ensuite transmettre à la postérité un monde plus juste. Autrement dit, la meilleure manière d'agir conjointement en faveur des pauvres d'aujourd'hui et des membres des générations futures est d'accorder une préférence sociale pour le présent. En quoi une telle préférence est-elle légitime ? Dans quelle mesure pourrait-elle être profitable aux générations vivantes *et* aux générations futures ?

23. OMS et UNICEF, *Progress on sanitation and drinking-water*, Genève, 2010.

24. *Ibid.*

25. Ces écarts seraient plus importants encore si nous avions fait le choix de retenir les données des pays les plus riches d'Europe et les plus pauvres d'Afrique ou d'Asie, toutes ces régions proposant également des contrastes plus ou moins importants. UNITED NATIONS POPULATION DIVISION, "World Population Prospects, the 2010 Revision", 2011.

Le cadre de vie dont nous bénéficions dépend sans doute en partie de notre travail, de ce que nous accomplissons au cours de notre existence. Mais il résulte aussi et surtout des efforts consentis par les autres membres de la communauté à laquelle nous appartenons, c'est-à-dire celles et ceux qui nous sont contemporains, mais également les membres des générations passées. La société dans laquelle chacun de nous avons vu le jour constitue l'héritage de ces derniers. Dans un pays comme la France, chacun peut par exemple se soigner ou étudier à moindre frais, bénéficier d'une protection sociale, etc. Ces éléments illustrent ce que les générations précédentes ont bien voulu transmettre aux suivantes. Bien sûr, comme le montre en particulier l'analyse de Louis Chauvel, « la réalité objective s'éloigne de l'idéal solidariste²⁶ » tel que nous pouvons l'esquisser ici. Les difficultés sociales rencontrées par les plus jeunes s'expliquent en partie par les avantages trop importants acquis par les plus âgés, et la dégradation du climat et de l'environnement naturel résulte du fait que les générations aujourd'hui disparues et les générations actuelles consomment plus de ressources que celui-ci peut apporter. Mais il n'y a pas de fatalité, et, surtout, ces difficultés ne doivent pas faire oublier les bénéfices dont les vivants peuvent disposer par ailleurs. Si dans certains cas les intérêts des générations sont opposés, ils peuvent ainsi converger. Nous pensons même que la société doit être pensée comme un « système équitable de coopération à travers le temps, et donc entre une génération et la suivante²⁷ », une chaîne de coopération sociale à laquelle chacun des membres des générations qui se succèdent dans le temps est invité à contribuer à hauteur des moyens dont il dispose, pour constituer et préserver un environnement naturel, politique et social commun dont pourront bénéficier les générations suivantes.

C'est dans ce cadre que nous estimons qu'il est souhaitable d'appliquer une préférence sociale pour le présent : dans l'hypothèse où certaines conditions sont respectées, et en particulier si nous consentons à limiter les objectifs fixés en terme de garanties sociales, privilégier l'amélioration du sort des plus démunis d'aujourd'hui ne conduit pas à un sacrifice des individus futurs. Nous pensons au contraire que cela permet de limiter la perpétuation, de génération en génération, des inégalités intragénérationnelles et de favoriser la prise en compte de leurs droits par les individus présents. C'est en agissant sur le monde présent, en se donnant pour but de réaliser au sein des générations contemporaines une plus grande égalité dans l'accès aux moyens permettant de satisfaire les besoins fondamentaux, qu'il sera possible de concilier le respect des droits de chacun.

Le développement et la défense d'une telle position exigent de répondre de nombreuses interrogations. Pour ce faire, notre travail est divisé en

26. CHAUVEL L., *op. cit.*, p. 55.

27. RAWLS J., *Libéralisme politique* [1993], traduit de l'américain par C. AUDARD, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 40.

deux parties. Dans la première, notre objectif est de justifier une responsabilité morale des vivants d'agir en faveur des générations suivantes, et d'en définir l'étendue et le contenu. Nous expliquons en particulier dans quelle mesure la question intergénérationnelle constitue désormais une question de justice sociale et pourquoi les vivants ont des devoirs envers les membres des générations futures, même si ces derniers n'existent pas et que cette existence est dépendante des faits et gestes des vivants. Nous défendons que la préservation de l'environnement naturel et ses ressources est nécessaire, mais insuffisant. Parce que la capacité des individus à poursuivre leur propre conception de la vie bonne dépend de l'environnement au sein duquel ils évoluent, il convient de constituer un environnement social minimal qui le permette. Celui-ci ne peut être édifié que grâce à une phase d'accumulation limitée dans le temps, exigeant ainsi qu'un nombre fini de générations transmettent à la génération suivante plus que ce qu'elles ont hérité de la précédente. Nous déterminons les caractéristiques d'un environnement naturel, politique et social garantissant aux individus une réelle liberté en comparant notamment la liste des biens premiers de John Rawls et celle des capacités centrales de Martha Nussbaum, mais également en discutant des modalités de préservation de l'environnement naturel. Nous défendons que cet environnement doit être tel qu'il garantisse la satisfaction des besoins fondamentaux des individus, besoins qui sont définis au sein du troisième chapitre.

Au sein de la deuxième partie, nous nous focalisons sur les modalités de conciliation des efforts et des droits entre les générations et au sein de celles-ci. Nous défendons l'idée selon laquelle l'intronisation d'une préférence sociale pour le présent spécifique, c'est-à-dire un privilège relatif accordé à l'amélioration du sort des plus démunis d'aujourd'hui, permet une meilleure conciliation de ces deux exigences. Il s'agit plus précisément de distribuer en partie les fruits des efforts accomplis au sein de la phase d'accumulation aux membres les plus démunis des générations présentes. Parce que l'idée d'une préférence pour le présent est controversée, nous nous efforçons d'en préciser le cadre dans lequel nous souhaitons la mettre en œuvre. Après une réflexion sur les principes de répartition des efforts que demande une coopération sociale dans le temps, nous montrons en quoi l'application d'une telle préférence est souhaitable pour les individus présents comme pour les individus futurs à l'appui de trois arguments. Premièrement, une telle préférence est plus juste pour les membres des générations vivantes les plus démunis. Deuxièmement, elle est plus juste pour les membres des générations suivantes dans la mesure où ils bénéficieront d'un monde dans lequel l'origine géographique et sociale aura moins d'impact sur les opportunités qui leur seront offertes. Troisièmement, une telle préférence offre à tous les vivants la possibilité de s'inscrire dans le long terme, et donc de prendre davantage en compte les besoins des générations suivantes.

« Génération », un concept équivoque

Avant de détailler tous ces points, il est important de préciser l'utilisation du concept de « génération ». Celui-ci est en effet équivoque²⁸. Il peut tout d'abord renvoyer à un groupe d'individus vivant au sein de la même période, au sein d'un même laps de temps : on distingue ainsi une génération qui vit dans le temps présent des générations futures qui sont censées vivre *après* la disparition de la génération présente, une génération succédant à une autre. En se focalisant sur le temps de *vie* des personnes, la mention aux générations futures fait symboliquement référence aux personnes avec qui les vivants ne coexisteront pas, qui vivront après leur mort. On s'intéresse donc dans ce cadre uniquement aux générations non-imbriquées, en supposant l'impossibilité d'une coexistence entre plusieurs générations.

Le terme de générations peut également correspondre à une cohorte d'individus nés approximativement à la même période. En se basant sur la période de *naissance*, la mention faite aux générations futures renvoie aussi bien à des individus qui évolueront après la mort des vivants qu'à des individus qui sont nés quelques années après la naissance des vivants, et avec qui ils peuvent donc coexister au sein de la même période. La période de temps considérée dépend du contexte au sein duquel le terme de générations est envisagé. Dans un cadre familial, on peut aller jusqu'à trois ou quatre générations à partir de la filiation en distinguant arrière grands-parents, grands-parents, parents et enfants. On peut de même distinguer trois générations selon leur positionnement au sein de la société en fonction de leur position par rapport au monde du travail : les enfants, ou plus largement les personnes qui n'ont pas encore l'âge de travailler, sont distingués des personnes en âge de le faire (actifs et inactifs), qui sont elles-mêmes distinguées des personnes qui ne sont plus en âge d'exercer une activité professionnelle (retraités).

Dans ce travail, nous privilégions ce deuxième sens, car il permet de traiter des questions sur le long terme comme sur le court terme. Il englobe les dimensions de naissance et de vie propres à chaque individu en soulignant la continuité du temps, la succession des générations et l'évolution de l'âge au sein de chaque cohorte d'individus. Les personnes qui sont nées à la même période seront aussi celles qui connaîtront au même moment les joies de l'enfance, de l'activité professionnelle, puis de la retraite. En appuyant sur un tel usage du terme de générations, on peut souligner les différences qui peuvent exister entre ces trois générations tant dans les garanties sociales que les charges qu'elles doivent éventuellement supporter dans un cadre statique. Plus important pour notre réflexion, cela permet également, dans un cadre dynamique cette fois, de souligner les évolutions

²⁸ CHAUVEL L., *op. cit.*, p. 81-82; BIRNBACHER D., *La responsabilité envers les générations futures*, *op. cit.*, p. 15-18.

dans le temps des conditions de vie tant sociales qu'environnementales rencontrées par les personnes. Selon leur génération d'appartenance, c'est-à-dire selon la période à laquelle les personnes naissent et donc vivent, on ne dispose pas des mêmes protections sociales, on risque de ne pas bénéficier de la même qualité de l'environnement naturel, d'un même accès aux ressources naturelles, etc. À travers un tel usage, s'inquiéter du sort des générations futures revient ainsi à s'inquiéter à la fois du sort des plus jeunes qui vivent au sein du temps présent mais également des générations qui vivront dans un futur plus lointain.